

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_21-DE
Reçu le 04/08/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futurelité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 28 juillet 2026
DELIBERATION n°2026_07_21**

**CHARENTES TOURISME - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	38	48	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra (reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine (reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), Elodie ROSPARS, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFAITRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de COTTENNEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents : PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard			

Secrétaire de Séance : Steve GABET	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 22 juillet 2026	Télétransmission en préfecture le : 4/08/26
Affichage de la convocation le : 22 juillet 2026	n°: 017-200041614-20260728-2026_07_21-DE Date de publication sur le site Internet : 6/08/26

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_21-DE
Reçu le 04/08/2026

**CHARENTES TOURISME - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUNIS SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, et L. 5211-1,

Vu les délibérations n°2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-12 portant délégation de fonctions à Madame **Alexandra VANNELLE**, Vice-Présidente en charge du tourisme,

Vu les statuts adoptés par le conseil d'administration de cet organisme et l'article portant sur les membres de droit,

Considérant qu'il convient de désigner un membre appelé à siéger au Conseil d'Administration de cette structure,

Considérant la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Madame Alexandra VANNELLE, Vice-Présidente en charge du tourisme indique que Charentes Tourisme est une agence de développement économique et touristique dédiée aux professionnels du tourisme et aux collectivités de Charente et de Charente-Maritime. Cette structure a pour vocation la mise en œuvre la politique touristique des 2 départements mais également la mise en valeur et la promotion touristique.

Elle ajoute que le Conseil d'Administration de cette structure est composé comme suit :

- 6 délégués des départements
- 6 représentants de collectivités
- 6 représentants d'offices de tourisme
- 8 professionnels du tourisme
- 10 représentants de réseaux ou fédérations
- 3 personnalités

Le mandat des représentants est de 6 ans.

Madame Alexandra VANNELLE invite donc à la désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein de Charentes Tourisme.

Elle informe avoir déposé sa candidature et enregistré celle de Madame **Elodie ROSPARS**.

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_21-DE
Reçu le 04/08/2026

Elle demande si de nouvelles candidatures sont à enregistrer.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

Monsieur le Président face aux deux candidatures déposées, propose que soient désignés un représentant titulaire et un représentant suppléant. Il précise que cette organisation permettra ainsi de garantir une représentation effective de la Communauté de Communes lors des réunions du Conseil d'Administration, en cas d'empêchement du titulaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit comme représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud appelés à siéger au Conseil d'Administration de Charentes Tourisme
 - o **Madame Alexandra VANNELLE, en qualité de titulaire**
 - o **Madame Elodie ROSPARS, en qualité de suppléante,**
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 30 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Steve GABET

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérécoeurs citoyens à l'adresse suivante : www.telerecoeurs.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

